

LA JOURNEE DE CARENCE A LA DGFIP

Qui est concerné par cette mesure au sein de notre ministère ?

L'ensemble des agents titulaires ou non, elle s'appliquera à tous les arrêts maladie. La retenue pour jour de carence s'appliquera à partir d'une journée entière non travaillée.

Quelles sont les exemptions ?

❖ Au deuxième congé de maladie, lorsque la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause n'a pas excédé **48 heures**.

❖ Aux congés pour accident de service ou accident de travail et maladie professionnelle, aux congés de longue maladie, aux congés de longue durée et aux congés de grave maladie.

❖ Aux congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD), pour une période de trois ans à compter de ce premier

congé de maladie.

❖ Lorsque la maladie provient d'un acte de dévouement dans l'intérêt public ou/et exposant sa vie pour sauver une ou des vies.

Indépendamment du fait que cette mesure et complètement injuste (plus de la moitié des salariés du secteur privé ne sont pas soumis au jour de carence), elle rapporterait selon le 1^{er} ministre 270 millions d'euros, soit rien par rapport au coût social qu'elle engendre.

La journée de carence c'est l'injustice à tous les niveaux

Les femmes enceintes ne seraient pas soumises à la journée de carence pendant leur congé maternité mais celles (et elles sont nombreuses) qui doivent s'arrêter avant le début du congé maternité seront soumises à la journée de carence.

Les personnes en ALD seraient soumises à la journée de carence lors

de leur premier arrêt lié à leur pathologie et en seraient exemptées pendant trois ans. C'est-à-dire qu'une personne souffrant d'une maladie qui ne se guérit pas (comme la sclérose en plaque par exemple) se verrait appliquer la journée de carence tous les trois ans.

Les personnes qui ont la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ne seront pas exemptées de cette retenue.

Enfin, il y a encore besoin de préciser dans la circulaire si le délai de 48 heures correspond à 48 heures calendaires ou 48 heures ouvrées.

Une fois de plus avec ces mesures, ce sont les personnes les plus fragilisées qui seront touchées. La CGT Finances Publique Moselle est contre cette double peine et demande l'abrogation de cette mesure inique !!!

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE UN PRÉLUDE À LA PRIVATISATION DE LA DGFIP ?

Alors que la CGT Finances Publiques a toujours rejeté le prélèvement à la source (PAS), le gouvernement n'en est plus à une provocation près.

Ainsi, il est envisagé que la DGFIP fasse appel à de la sous traitance privée pour gérer les appels téléphoniques des citoyens sur la mise en place du PAS.

En effet, un appel d'offre en ce sens a été effectuée par la DGFIP le 4 décembre 2017.

En outre, ce numéro sera surtaxé et les conseillers sous-formés auront accès à des informations confidentielles.

La CGT Finances Publiques condamne cette atteinte à l'égalité de traitement des citoyens.

Sous prétexte d'économie budgétaire, la DGFIP préfère engraisser les entreprises privées plutôt que faire appel à la conscience professionnelle de ses agents titulaire d'un concours, bien formés ou de recruter des personnels supplémentaires.

La CGT condamne une privatisation du renseignement de base.

Seule une mobilisation massive des agents pourra les faire reculer !

**Alors soyons toutes et tous en grève
et en manifestation avec l'ensemble
de la Fonction Publique LE 22 MARS !**

(appel CGT, Solidaires, FO, FSU, CFTC, CGC, FA de la Fonction Publique)



Le 8 mars aura lieu la journée internationale du droit des femmes. Officialisée en 1977 par les Nations Unis, cette journée trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXème siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. En 2018, les femmes en France sont toujours payées 26% de moins que les hommes, comme si elles arrêtaient tous les jours d'être payées à 15h40.

Un grand mouvement, auquel la CGT s'associe, invite les femmes à rejoindre la grande enquête sur les violences au travail et à se mobiliser le 8 mars. Pour plus de renseignements : <http://8mars15h40>

C'EST QUOI CETTE BOUTEILLE DE LAIT ?

Encore une fois intérêts économiques des entreprises et intérêt général s'entrechoquent. Après les lasagnes à la viande de cheval, le dieselgate, voici le lait infantile Lactalis contaminé à la salmonellose !

L'État garant de cet intérêt général est en train de détruire littéralement les services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Entre 2008 et 2012, les effectifs sont passés de 3600 à 3000. Et cette année le gouvernement Macron va supprimer 45 nouveaux emplois.

En Mayenne, épicerie de ce scandale, les effectifs sont passés de 15 à 7 agents, engendrant le fait qu'un site sensible comme Craon ne soit plus géré par la direction du département mais auprès de la DIRECTE de Nantes.

Suppression d'emplois, fin de la proximité des contrôles, baisse des réactivités génèrent ces catastrophes.

Pour répondre aux enjeux primordiaux de santé, de sécurité et de loyauté, dont la responsabilité incombe à l'Etat, la CGT propose pour la DGCCRF une toute autre organisation du service associé à des recrutements d'inspecteurs et contrôleurs de la CCRF implantés dans les départements pour atteindre un effectif national de 4000 agents et que s'exerce une véritable police économique.

Encore plus d'informations sur nos sites Internet :

<http://www.dgfip.cgt.fr/57/>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS....

L'affaire LuxLeaks a mis en évidence le scandale de l'évasion fiscale avec la complicité du Luxembourg.

Depuis plusieurs mois un collectif de soutien aux lanceurs d'alerte et de l'évasion fiscale a vu le jour en Moselle, notamment pour la défense de Raphaël Halet.

Ce dernier est un lanceur d'alerte qui a dénoncé les multinationales (Ikea, Amazon, etc...) cherchant à échapper à l'impôt au Luxembourg. Au sein du géant de l'audit PwC, il n'était qu'une petite main anonyme. Un rouage que personne ne remarque, bien loin des auditeurs ou des associés, ces surdiplômés qui ne comptent pas leurs heures et détiennent le pouvoir. Il est aujourd'hui poursuivi par la justice luxembourgeoise. Il vit près de Metz.

La CGT Finances publiques rappelle que l'évasion fiscale coûte 80 milliards par an à l'ensemble des français et que le Luxembourg véritable plaque tournante, n'est même pas reconnu comme paradis fiscal par l'Union Européenne.

<https://www.cgtfinances.fr/economie/fiscalite/article/l-evasion-fiscale-est-un-sport-de-riches>

LE 1^{ER} MAI 2018

À WOIPPY



La fête du Chiffon Rouge

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Indice : Temps partiel :

Résidence administrative :

Adresse personnelle :

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À, le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt_ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr